COMMUNE de SAIZERAIS

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

PROCES VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 17 janvier 2025

Le 17 janvier 2025, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 10 janvier 2025 et affichée à son lieu habituel en mairie le 15 janvier 2025.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER; Catherine JUIN; Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; René MATHIOT ; Gilles PRETAT ; Gilles LAFLEUR ; Madame Evelyne FRANK et Monsieur Jean-Luc ERB.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Magali QUIRING (Procuration à Gilles PRETAT), Hélène MAXANT (Procuration à Christophe CHILLET);

Olivier DAVID (Procuration à Christine LODEWYCKX GRANGER), Madame Anne RIVOAL (Procuration à Catherine JUIN)

Absent-e-s non excusé-e-s : Monsieur Romuald HEILLIG

Présents : 10 Votants : 14

La séance est ouverte à 19 h 00

Ordre du jour :

1- Nomination du secrétaire de séance ;
2- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
3- Mise à jour des commissions municipales
4- Vente de la grange

5- Changement de la durée hebdomadaire de travail d'un agent
6- Tableau des effectifs

Informations du Maire

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux a lieu dimanche 26 janvier à 11h00.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :
NOMME Madame Evelyne FRANK en qualité de secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le Maire présente le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2024.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2024.

3- Mise à jour des commissions municipales

Au vu des départs ainsi que pour les besoins de fonctionnement de certaines commissions, il sera proposé aux élus une mise à jour des commissions communales.

Monsieur le Maire rapporte qu'il y a eu des demandes de retrait de certaines commissions à cause d'une mauvaise entente entre certains membres.

Pour rappel, en voici la liste actuelle :

Après débats et échange, il est proposé les modifications suivantes :

FINANCES	SERVICE A LA POPULATION	BOIS ET FORET	URBANISME	AFFAIRES SCOLAIRES, A LA JEUNESSE ET A LA CULTURE
Jean-Luc ERB	Catherine JUIN	Jean-Luc ERB	Christophe CHILLET	Gilles PRETAT
Magali QUIRING	Laetitia ASCHBACHER	Gilles LAFLEUR	Olivier DAVID	Magali QUIRING
Gilles PRETAT	Christine LODEWYCKX GRANGER	Romuald HEILLIG	Hélène MAXANT	Jean-Luc ERB
Laetitia ASCHBACHER	Hélène MAXANT	Christine LODEWYCKX GRANGER	René MATHIOT	Evelyne FRANK
			Christine LODEWYCKX GRANGER	
			Anne RIVOAL	

Retraits :

- Retrait de Monsieur Olivier DAVID, Commission urbanisme
- Retrait de Madame Christine LODEWYCKX GRANGER, Commission urbanisme

Ajouts :

- Monsieur Gilles LAFLEUR, Commission service à la population

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

DE VALIDER les modifications des commissions communales telles que proposées, induisant le nouveau tableau des commissions suivant :

FINANCES	SERVICE A LA POPULATION	BOIS ET FORET	URBANISME	AFFAIRES SCOLAIRES, A LA JEUNESSE ET A LA CULTURE
Jean-Luc ERB	Catherine JUIN	Jean-Luc ERB	Christophe CHILLET	Gilles PRETAT
Magali QUIRING	Laetitia ASCHBACHER	Gilles LAFLEUR	Anne RIVOAL	Magali QUIRING
Gilles PRETAT	Christine LODEWYCKX GRANGER	Romuald HEILLIG	Hélène MAXANT	Jean-Luc ERB
Laetitia ASCHBACHER	Hélène MAXANT	Christine LODEWYCKX GRANGER	René MATHIOT	Evelyne FRANK
	Gilles LAFLEUR			

4- Vente de la grange

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Valentin Jean Gérard THIEBAUT et Madame Lola Eugénie PIOT souhaitent acheter la grange cadastré AE 147 et AE 401 sis Rue des roses pour un montant de 140 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 pour et 1 abstention (Laetitia ASCHBACHER) :

Laetitia ASCHBACHER explique qu'elle s'abstient car elle n'est pas favorable au droit de passage.

- Décide de vendre la grange cadastré AE 147 et AE 401 sis Rue des roses à la Monsieur Valentin Jean Gérard THIEBAUT et Madame Lola Eugénie PIOT pour un montant de 140 000 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

5- Changement de la durée hebdomadaire de travail d'un agent

Le maire expose à l'assemblée :

Qu'il appartient au conseil municipal de procéder au changement de la durée hebdomadaire de travail affecté au poste d'agent technique territorial en raison de 8h/semaine.

Vu les articles L542-2 et L542-3 du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 24 octobre 2024,

Le Maire propose à l'assemblée :

de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de travail de 30 heures par semaine et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de travail de 22 heures par semaine, à compter du 1er février 2025,

Monsieur le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire.

Article 2 : de charger le Maire de procéder au recrutement correspondant.

Article 3 : d'inscrire au budget de l'exercice en cours, les crédits correspondants.

6- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
SERVICE ADMINISTRATIF			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif de 2eme classe principal	C	1	30 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
SERVICE SANITAIRE ET SOCIAL			
Agent territorial Spécialisé école maternelle de 2ème classe principal	C	1	35 heures
SERVICE TECHNIQUE			
Adjoint technique de 1ere classe principal	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	2	22 heures
ANIMATIONS			
Adjoint territorial d'animations	C	4	35 heures
Adjoint territorial d'animations	C	2	30 heures
Adjoint territorial d'animations	C	1	22 heures
Adjoint territorial d'animations	C	1	28 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er février 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune SAIZERAIS chapitre 012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Madame Evelyne FRANK,
Secrétaire de séance

Monsieur LEGGERI Ludovic,
Maire

MAIRIE DE SAIZERAIS (M.-&-L.)